

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34

Fax : 03 89 44 04 07

www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE

police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Portant sur l'autorisation du Défilé aux Lanternes « La Saint Martin » Écoles du Centre

355/POL/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu** l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1, L.2542-1 L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** l'article R.610-5° du Code Pénal,
- Vu** le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la Police de la Circulation Routière (Code de Route), modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu** la demande formulée par Madame Dominique REICH, Directrice des Écoles Maternelle et Élémentaire du Centre sises au 2 rue des Prés et 7 A rue de l'École 68170 RIXHEIM, en date du 7 septembre 2026, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un défilé aux Lanternes le mardi 10 novembre 2026 de 18h30 à 19h30.

Considérant que pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, et afin d'éviter tout trouble à l'ordre public, il y a lieu de réglementer le défilé aux Lanternes organisée par Madame Dominique REICH.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la manifestation pour la Saint-Martin, Madame Dominique REICH, Directrice des Écoles Maternelle et Élémentaire du Centre est autorisée à organiser un défilé aux Lanternes, où sont conviés principalement les parents des élèves des écoles des Écoles Maternelle et Élémentaire du Centre Le rassemblement de tous les élèves se tiendra dans la cour de l'École Maternelle du Centre 2 rue des Prés 68170 Rixheim le mardi 10 novembre 2026 à 18h30, le départ du défilé se fera vers 18h45 sur le parcours défini ci-dessous.

P.R

La manifestation sera encadrée par des parents d'élèves qui porteront des gilets jaunes ainsi que les agents de la Police Municipale afin de sécuriser l'évènement.



Article 2 :

Le nombre de personnes susceptibles d'être rassemblées **n'excédera pas 400 personnes**, charge à Madame Dominique REICH de mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de restreindre les troubles à l'ordre public.

Article 3 :

L'heure de fin de la manifestation est impérativement fixée à 19h30 (dix-neuf heure trente) le mardi 10 novembre 2026.

Article 4 :

En aucun cas la manifestation ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

Article 5 :

Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le 1^{er} Adjoint en Charge de la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),
- Madame Dominique REICH, Directrice des Écoles Maternelle et Élémentaire du Centre sises au 2 rue des Prés et 7 A rue de l'École 68170 Rixheim

Fait à Rixheim le 14 septembre 2026.

P-3

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint en Charge de la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le **18 SEP, 2026**